

**ASSOCIATION  
INITIATIVE GUADELOUPE**

**N°602 RESIDENCE LOIC PETIT  
BERGEVIN  
97110 POINTE A PITRE**

-----000-----

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

-----000-----



Société de commissariat aux Comptes  
Inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

**ASSOCIATION INITIATIVE GUADELOUPE**  
**Exercice clos le 31 décembre 2021**

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Aux membres,

**Opinion avec réserve**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association INITIATIVE GUADELOUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion avec réserve**

***Motivations des réserves***

Les procédures de contrôle interne demeurent perfectibles et limitent la parfaite justification de certains comptes. Cela concerne notamment les procédures relatives à la gestion des prêts d'honneur.

En particulier, à titre d'illustration, les modalités d'établissement du rapprochement des prêts d'honneur entre la comptabilité et le logiciel de gestion ainsi que le passage en créances irrécouvrables desdits prêts d'honneur nécessitent d'être améliorées. Il s'agit également de la meilleure justification de la ventilation des financements reçus (exploitation/fonds de prêt).

Des diligences spécifiques ont été effectuées au cours des exercices précédents, ce qui a engendré des régularisations de certains postes, notamment les prêts d'honneur, les subventions à recevoir et les apports en fonds de prêt, en particulier au cours de l'exercice 2020. Ces diligences se sont poursuivies sur l'exercice 2021, tel que mentionné dans l'annexe des comptes annuels. Les travaux de renforcement du contrôle interne nécessitent d'être poursuivis en N+1.

Une réserve de même type avait été formulée en N-1.

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Société de commissariat aux Comptes

Inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le paragraphe intitulé « EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE » rappelle que « *la réconciliation, commencée en 2019, entre la comptabilité et le logiciel de suivi des prêts aux porteurs (IP), a été poursuivie et achevée sur cet exercice* ».
- Le paragraphe intitulé « PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION - Changement de méthode d'évaluation et de présentation » indique que les règles de dépréciation des prêts aux porteurs ont été modifiées en 2021 ;
- Le paragraphe intitulé « NOTES SUR LE BILAN ACTIF - Engagement financier » qui précise le montant des engagements financiers envers les bénéficiaires des prêts d'honneur au titre des prêts accordés par le comité d'agrément mais non décaissés et non comptabilisés en fin d'exercice d'une part, ainsi que le fait générateur de la comptabilisation des prêts d'honneur en comptabilité, à savoir la date de « *signature du contrat de prêt par le porteur de projet* » d'autre part ;
- Le paragraphe intitulé « NOTES SUR LE BILAN PASSIF – Fonds propres » qui explique la variation des fonds de prêts sans droit de reprise de - 2 000 K€ par rapport à l'exercice précédent « *correspondant à une avance de la REGION GUADELOUPE sur le FEDER (...) réaffectés en autres dettes* » ;

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les subventions d'exploitation et les apports en fonds de prêts de l'exercice. Nous avons également vérifié les modalités de dépréciation des prêts.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations. Nous avons également vérifié que les modalités retenues font l'objet d'une information appropriée dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Société de commissariat aux Comptes  
Inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

À l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Baie-Mahault, le 22 septembre 2022

Le Commissaire aux Comptes,

**CABINET ACTIVE AUDIT**  
SARL au capital de 10 000 Euros  
**COMMISSARIAT AUX COMPTES**  
39 Rue Ferdinand Foch - Imm. Orlando - Lot 44  
ZI Jamy - 97122 BAIE-MAHAULT  
Tél : 0590 813 879 - Fax : 0590 257 384  
Siret : 497 951 848 00041 - APE 6920 Z

Steve MANLIUS



## ANNEXE DU RAPPORT

### **Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Bilan et Resultat Association

INITIATIVE GUADELOUPE

## BILAN ACTIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	123 109	9 970	113 140	1,22	149 455	1,60
. Autres immobilisations corporelles	40 874	18 314	22 560	0,24	26 040	0,28
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts	5 755 221	562 908	5 192 313	55,91	4 962 874	53,01
. Autres	35 428		35 428	0,38	35 428	0,38
<b>TOTAL (I)</b>	<b>5 954 632</b>	<b>591 192</b>	<b>5 363 440</b>	57,75	<b>5 173 798</b>	55,26
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes	470		470	0,01	970	0,01
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	2 603 599	44 200	2 559 399	27,56	3 102 470	33,14
Valeurs mobilières de placement	15		15	0,00	15	0,00
Instruments de trésorerie	62		62	0,00	62	0,00
Disponibilités	1 359 745		1 359 745	14,64	1 079 950	11,54
Charges constatées d'avance	4 080		4 080	0,04	4 590	0,05
<b>TOTAL (II)</b>	<b>3 967 972</b>	<b>44 200</b>	<b>3 923 772</b>	42,25	<b>4 188 057</b>	44,74
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>9 922 604</b>	<b>635 392</b>	<b>9 287 212</b>	100,00	<b>9 361 855</b>	100,00

## INITIATIVE GUADELOUPE

## BILAN PASSIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2021		31/12/2020	
	(12 mois)		(12 mois)	
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires	-2 814 476	-30,29	-2 814 476	-30,05
. Fonds propres complémentaires	10 493 851	112,99	12 493 851	133,45
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	184 640	1,99	184 640	1,97
. Autres				
Report à nouveau	-770 836	-8,29	-486 450	-5,19
Excédent ou déficit de l'exercice	-39 305	-0,41	-284 386	-3,03
Situation nette (sous total)	7 053 873	75,95	9 093 179	97,13
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>7 053 873</b>	<b>75,95</b>	<b>9 093 179</b>	<b>97,13</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques	70 000	0,75	70 000	0,75
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>	<b>70 000</b>	<b>0,75</b>	<b>70 000</b>	<b>0,75</b>
<b>DETTES</b>				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	2 997	0,03		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 446	0,56	69 994	0,75
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	107 617	1,16	94 407	1,01
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 000 279	21,54	942	0,01
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance			33 333	0,36
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>2 163 338</b>	<b>23,29</b>	<b>198 676</b>	<b>2,12</b>
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>9 287 212</b>	<b>100,00</b>	<b>9 361 855</b>	<b>100,00</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

## INITIATIVE GUADELOUPE

## COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Cotisations	24 600		20 900		3 700	17,70		
Ventes de biens et services								
- Ventes de biens								
- dont ventes de dons en nature								
- Ventes de prestations de services								
- dont parrainages								
Produits de tiers financeurs								
- Concours publics et subventions d'exploitation	339 733		735 439		-395 706	-53,80		
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable								
- Ressources liées à la générosité du public								
- Dons manuels								
- Mécénats								
- Legs, donations et assurances-vie								
- Contributions financières								
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges								
Utilisations des fonds dédiés								
Autres produits	11		4		7	175,00		
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>364 344</b>		<b>756 343</b>		<b>-391 999</b>	-51,82		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>								
Achats de marchandises								
Variations stocks								
Autres achats et charges externes	239 844		274 462		-34 618	-12,60		
Aides financières								
Impôts, taxes et versements assimilés	2 438		4 276		-1 838	-42,97		
Salaires et traitements	375 198		315 179		60 019	19,04		
Charges sociales	135 152		112 077		23 075	20,59		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	23 492		43 450		-19 958	-45,92		
Dotations aux provisions								
Report en fonds dédiés								
Autres charges	75 025		64 482		10 543	16,35		
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>851 149</b>		<b>813 927</b>		<b>37 222</b>			
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-486 804</b>		<b>-57 584</b>		<b>-429 220</b>	-745,37		
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	1 013 094		899 489		113 605	12,63		
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>1 013 094</b>		<b>899 489</b>		<b>113 605</b>	12,63		
<b>CHARGES FINANCIÈRES:</b>								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	562 908		1 013 094		-450 186	-44,43		
Intérêts et charges assimilées	6		94		-88	-93,61		
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (IV)</b>	<b>562 914</b>		<b>1 013 188</b>		<b>-450 274</b>	-44,43		
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>450 180</b>		<b>-113 699</b>		<b>563 879</b>	495,94		

## INITIATIVE GUADELOUPE

## COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>-36 624</b>	<b>-171 283</b>	<b>134 659</b>	78,62
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>				
Sur opérations de gestion	35 793	38 660	-2 867	-7,41
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>35 793</b>	<b>38 660</b>	<b>-2 867</b>	-7,41
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>				
Sur opérations de gestion	38 474	81 763	-43 289	-52,93
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		70 000	-70 000	-100,00
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>38 474</b>	<b>151 763</b>	<b>-113 289</b>	-74,64
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-2 681</b>	<b>-113 104</b>	<b>110 423</b>	97,63
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	1 413 232	1 694 492	-281 260	-16,59
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 452 537	1 978 878	-526 341	-26,59
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-39 305</b>	<b>-284 386</b>	<b>245 081</b>	86,18
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>PRODUITS :</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat		33 400		
<b>TOTAL</b>		<b>33 400</b>		
<b>CHARGES :</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole	33 400			
<b>TOTAL</b>	<b>33 400</b>			

# INITIATIVE GUADELOUPE

## Annexe

## Annexe

### Annexe association

Notre association Initiative Guadeloupe, est l'une des 207 plateformes associatives réparties sur tout le territoire métropolitain et outremerin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt économique général se fixe comme mission de contribuer à la réduction de la fracture sociale et territoriale en se mettant à l'écoute et au service des entrepreneurs, des territoires et du développement de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Au cœur de la raison d'être de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement de créateurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs -notamment bancaires- de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des collaborateurs professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à : Une Charte d'éthique, un référentiels « métier », un système de qualification, une certification ISO 9001 de la tête de réseau

L'assistance de ses organisations régionales et des services de sa tête de réseau

Le projet stratégique du réseau pour la période 2019-2022, la « promesse Initiative France »

Concrètement, sur l'exercice 2021, notre plateforme a étudié 204 dossiers, présenté au Comité d'agrément 163 projets dont 138 ont été validés correspondant à 141 prêts personnels accordés.

### PREAMBULE

- Description de l'objet social de l'entité
- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées
- Description des moyens mis en œuvre

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 607 837,05 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 39 305,27 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le conseil d'administration.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La réconciliation, commencée en 2019, entre la comptabilité et le logiciel de suivi des prêts aux porteurs (IP), a été poursuivie et achevée sur cet exercice.

## PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### METHODE GENERALE

- Application des conventions générales
- Justification des dérogations aux règles et méthodes comptables
- Justification des méthodes retenues en cas de pluralités optionnelles

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions :

- Du Plan Comptable Général : règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'autorité des Normes Comptables (ANC)
- Des normes comptables des personnes morales non commerçantes à but non lucratif : règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018
- Des normes comptables et financières spécifiques arrêtées par le réseau Initiative France suite à l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06

Les comptes annuels sont établis avec sincérité dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes
- indépendance des exercices
- continuité d'exploitation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Le règlement ANC 2018-06 offre aussi certaines options de comptabilisation. Notre association a opté :

- Pour la comptabilisation des cotisations, l'option retenue est celle de comptabiliser en fonction de l'émission de l'appel de fonds et non sur la base des encaissements

**PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

**Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

**Amortissement et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

**Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

**Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

**Indemnités de fin de carrière :**

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Au titre de la couverture des indemnités de fin de carrière, INITIATIVE GUADELOUPE n'a pas souscrit de contrat lui permettant de couvrir ses engagements.

Sur la base de données arrêtées au 31/12/2021, l'engagement serait de 18 193 euros. Il représente la valeur actuarielle de la dette probable à l'égard de chacun des salariés présents.

Les modalités techniques de calculs retenues sont les suivantes :

- rétrospective prorata temporis
- initiative du départ : salarié
- âge de départ à la retraite : 65 ans
- taux d'actualisation : 0,87%
- taux d'évolution salaires : 1,00%
- taux de rotation des salaires : faible

**Contributions volontaires :**

Conformément au règlement ANC n° 2018-06, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Le bénévolat est quantifié grâce :

- aux relevés d'heures fournis par les différents bénévoles
- aux feuilles de présences remplies lors des différentes réunions comme les réunions des comités d'agrément, des diverses commissions techniques ou comités ad hoc

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 668 heures consacrées par les bénévoles au fonctionnement de la plateforme. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 50€/heure correspond à un montant de 33 400€.

CNV	2021
<b>Contributions</b>	
Dons en natures	
Bénévolat	33 400
<b>total</b>	
<b>Charges</b>	
Secours en nature	
MAD gratuite de biens	
Commodat (prêt)	
Prestation en nature	
Personnel bénévole	33 400
<b>Total</b>	

**Fonds propres :**

Les ressources de fonds de prêts octroyés dans le cadre des prêts d'honneur accordés par l'association sont enregistrées dans des comptes d'apports avec ou sans droit de reprise ou d'emprunts selon les obligations conventionnelles.

Les pertes et dépréciations constatées lors de l'exercice précédent sur les prêts d'honneur ont fait l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale annuelle doivent être imputées pour un montant équivalent des dépréciations et pertes de l'actif immobilisé au niveau des apports et emprunts qui les ont financés, dans des comptes spécifiques, apparaissant en négatif des postes du bilan passif.

Les pertes et dépréciations sont réparties au pourcentage du poids des apports avec ou sans droit de reprise ou emprunts sur le total des ressources de fonds de prêts disponibles par type de prêts.

**Changement de méthode d'évaluation et de présentation :**

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent sauf la règle de dépréciation des prêts.

En 2020, la règle des dépréciations des prêts aux porteurs se faisait selon les modalités suivantes :

Année de décaissement	2000 à 2014	2015 à 2016	2017 à 2018	2019 à 2020	2020
Taux de dépréciation	100%	60%	40%	0%	0%

En 2021, les prêts sont provisionnés sur le montant net de garantie selon la règle suivante :

- Plus de 3 et jusqu'à 6 impayés : 50%
- Plus de 6 impayés : 75%
- En redressement judiciaire ou liquidation de bien et en cas de cessation d'activité : 100%

**Annexe association (suite)****NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

<b>Actif immobilisé</b>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	188 337	16 050	40 404	163 983
Immobilisations financières	6 011 397	1 155 656	1 376 403	5 790 649
<b>TOTAL</b>	<b>6 199 734</b>	<b>1 171 706</b>	<b>1 416 807</b>	<b>5 954 632</b>

L'état des prêts décaissés à l'actif du bilan se présente ainsi :

Le montant brut des prêts décaissés au 31 12 2021 s'élève à un montant de 5 954 632 contre 6 199 734 au 31 12 2020

Sur l'exercice 2021, 84 prêts ont été décaissés pour un montant de 1 155 656 € contre 69 prêts pour un montant de 1 196 276 € accordés en 2020.

**Amortissements**

<b>Immobilisations amortissables</b>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>A la clôture</b>
Frais d'établissement, de recherche et de				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL I</b>				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	3 208	6 762		9 970
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	50	511		561
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	9 584	8 169		17 753
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL II</b>	<b>12 842</b>	<b>15 442</b>		<b>28 284</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>12 842</b>	<b>15 442</b>		<b>28 284</b>

**Etat des créances et charges constatées d'avance**

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	5 192 313		
Autres créances	35 428		
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances usagers			
Autres créances	2 559 399		
<b>Charges constatées d'avance</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>7 787 140</b>		

**Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	496 606
Autres produits à recevoir	
<b>TOTAL</b>	<b>496 606</b>

**Engagement financier**

Au 31 12 2021, le montant des prêts accordés par le comité d'agrément mais non décaissés n'est pas comptabilisé mais figure parmi les engagements hors bilan. Il s'élève au 31 12 2021 à un montant de : 813 940 € pour 53 dossiers dont :

- 489 440€ pour 31 dossiers dont le prêt a été décaissé à la date de l'Assemblée Générale.
- 324 500€ pour 22 dossiers dont la date de validité de l'accord de prêt est échue à la date de l'Assemblée Générale

Le fait générateur de la comptabilisation du prêt est la signature du contrat de prêt par le porteur de projet.

**Trésorerie**

Au 31 12 2021, la trésorerie se décompose ainsi selon la méthode préférentielle préconisée par la Norme Initiative France :

trésorerie	31 12 2021
	montant
trés. s. prêt	1 338 839,00
trés. fonctionnement	20 906,00
<b>total</b>	<b>1 359 745,00</b>

**Annexe association (suite)****NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise	9 679 375			2 000 000	7 679 375
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	184 640				184 640
Dont générosité du public					
Report à nouveau	-486 450	-284 386			-770 836
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-284 386	284 386		39 305	-39 305
Dont générosité du public					
<b>Situation nette</b>	<b>9 093 179</b>			<b>2 039 305</b>	<b>7 053 873</b>
<b>Situation nette dont générosité du public</b>					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
<b>TOTAL</b>	<b>9 093 179</b>			<b>2 039 305</b>	<b>7 053 873</b>
<b>TOTAL dont générosité du public</b>					

La variation des fonds propres sur l'activité prêt peut se résumer ainsi (NIF) :

Fonds de prêts sans droit de reprise au 31 12 2021 : 7 679 375 € soit une variation de – 2 000 K€ par rapport à l'exercice précédent

Ces 2 000 K€ correspondant à une avance de la REGION GUADELOUPE sur le FEDER ont été réaffectés en autres dettes.

**Tableau de suivi des fonds associatifs**

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>				
* Apports sans droit de reprise				
* Provisions sur apports sans droit de reprise				
* Pertes sur apports sans droit de reprise				
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>				
* Apport avec droit de reprise	9 679 375		2 000 000	7 679 375
* Provisions sur apports avec droit de reprise				0
* Pertes sur apports avec droit de reprise				0
				0
Réserves statutaires ou contractuelles	184 640			184 640
Autres réserves				0
Report à nouveau	-486 450		284 386	-770 836
Résultat de l'exercice			39 305	-39 305

**Provisions pour risques et charges**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions obligatoires similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>				
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		8 050		
- financières		562 908	1 013 094	
- exceptionnelles				

En 2021, les prêts sont provisionnés sur le montant net de garantie selon la règle suivante :

- Plus de 3 et jusqu'à 6 impayés : 50% soit 184 485,11 €
- Plus de 6 impayés : 75% soit 140 608,52 €
- En redressement judiciaire ou liquidation de bien et en cas de cessation d'activité : 100% soit 237 814,66 €

15 prêts pour un montant de 74 827.95 € ont été repris pour être passés en perte.

**Etat des dettes et produits constatés d'avance**

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant total</b>	<b>De 0 à 1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5ans</b>
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	2 997	2 997		
Fournisseurs	52 446	52 446		
Dettes fiscales et sociales	107 617	107 617		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 000 279	2 000 279		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>2 163 338</b>	<b>2 163 338</b>		

**Charges à payer par poste de bilan**

<b>Charges à payer</b>	<b>Montant</b>
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	28 713
Dettes fiscales et sociales	52 134
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>80 847</b>

**Annexe association (suite)****NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Analyse du résultat**

	2021			
	Total	Fonctionnement	Prêts	Autres Activités
produits exploitation	364 344,49	364 344,49		
charges exploitation	851 148,85	776 320,90	74 827,95	
<b><i>résultat exploitation</i></b>	<b>-486 804,36</b>	<b>-411 976,41</b>	<b>-74 827,95</b>	
produits financiers	1 013 094,21		1 013 094,21	
charges financières	562 914,09		562 914,09	
<b><i>résultat financier</i></b>	<b>450 180,12</b>	<b>0,00</b>	<b>450 180,12</b>	
<b><i>résultat courant</i></b>	<b>-36 624,24</b>	<b>-411 976,41</b>	<b>375 352,17</b>	
produits except.	35 793,10	35 793,10		
charges except.	38 474,13	38 474,13		
<b><i>résultat exceptionnel</i></b>	<b>-2 681,03</b>	<b>-2 681,03</b>	<b>0,00</b>	
<b><i>résultat net</i></b>	<b>-39 305,27</b>	<b>-414 657,44</b>	<b>375 352,17</b>	

## Annexe association (suite)

### AUTRES INFORMATIONS

#### Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

#### Effectif moyen

L'effectif moyen est exprimé en ETP (équivalent temps plein) et comprend les mises à disposition des personnes et les bénévoles concourant à l'activité.

Effectif	2021
Cadres	1
Non cadres	7
<i>Sous total</i>	8
Personnel m-à-d facturées	
Personnel m-à-d CVN	
Sous-total	
Bénévolat	12
<b>Total général</b>	<b>20</b>

#### Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 8 550 euros dont un reliquat de 2020 de 3 255 euros.